



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2023-542

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet**

75-2023-09-22-00011 - Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats dans le cadre de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 11 octobre 2023 (3 pages)

Page 3

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2023-09-22-00007 - Arrêté n° 2023-01116 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 7

75-2023-09-22-00009 - Arrêté n° 2023-01117 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 9

75-2023-09-22-00010 - Arrêté n° 2023-01118 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 11

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2023-09-22-00011

Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats  
dans le cadre de l'élection des juges du tribunal  
de commerce de Paris du 11 octobre 2023

**Arrêté préfectoral**  
**fixant la liste des candidats dans le cadre de l'élection des juges**  
**du tribunal de commerce de Paris du 11 octobre 2023**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L.722-6, L.723-1 à L.723-14, R.723-1 à R.723-31 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°75-2023-09-01-00035 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 relatif à l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 11 octobre 2023 ;

Considérant que l'enregistrement des candidatures est clos depuis le jeudi 21 septembre 2023 à 18h ;

Sur la proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats à l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 11 octobre 2023 est arrêtée conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la Préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)).

Fait à Paris, le 22 septembre 2023

Pour le préfet de Paris,

Le préfet , directeur de cabinet du préfet  
de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ,  
Signé

Christophe NOEL du PAYRAT

**Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats dans le cadre de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 11 octobre 2023**

*Liste des candidatures déposée par le CIEC :*

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
BAILET	Jacques
BERNARD	Paul
BIZOT	Marie-Claire
BORNET	Jean-Marc
BOSCHE	Pierre
BRUNOL	Danièle
COSSERAT	Joël
COUGNAUD	Benoît
DUBOIS	Olivier
ECHO	François
EXCOFFIER	Christophe
GAGNA	Pascal
GALLOIS	Bruno
GAUTIER	Patrick
GIUDICELLI	Catherine
GONDÉ	Jean
GUEDON	Anne-Pascale
GUEREMY	Serge
HENRIOT	Estelle
HOOG	Véronique
HOUSSIN	Didier
HURE	Etienne
JUFFORGUES	Nicolas
JUNQUA-SALANNE	Jean-Pierre
KIRCHNER	Hubert
KLEINMANN	Bertrand
LAMENSANS	Sylvie
LEIBLER	Marie-Dominique
LEMERCIER	Marie-Sophie

MAYER	Félix
MÉRO	Florence
MONTEUX	Guillaume
OCKRENT	Isabelle
PALTI	Gérard
de PELET	Olivier
PEPIN DE BONNERIVE	Claude
PFEIFFER	Laurent
PIERRE	Eric
PLOIX	Arnaud
POTIER BASSOULET	Dominique
RAMÉ	Emmanuel
REGO FERNANDEZ	Beatriz
RENAUT	Hugues
RUSSO	Jean-Michel
SIMON	Guillaume
SIMONNEAU	Jacques-Olivier
SOULIE	Philippe
SUSSMANN	Gérard
TERNEYRE	Gérard
THURING	Gontran
TRAN	Kérine
TRICON	Vincent
TURBAT	Frédéric
VERDET	Marc
VERGNIOLLE	Odile
VEYRIER	Olivier
VIOT	Denis

Préfecture de Police

75-2023-09-22-00007

Arrêté n° 2023-01116 Accordant des  
récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 22 SEP 2023

**ARRETE N° 2023-01116**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux **Sergents-chefs Anthony CORDIER**, né le 29 janvier 1986, et **Fabien HOULLIER**, né le 19 mai 1989, affectés au sein de la 28<sup>ème</sup> compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

**Laurent NUÑEZ**

Préfecture de Police

75-2023-09-22-00009

Arrêté n° 2023-01117 Accordant des  
récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 22 SEP 2023

**ARRETE N° 2023-01117**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à l'**Adjudant Julien RICAPET**, né le 6 avril 1981, affecté au sein de la 3<sup>ème</sup> compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

**Laurent NUÑEZ**

Préfecture de Police

75-2023-09-22-00010

Arrêté n° 2023-01118 Accordant des  
récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 22 SEP 2023

**ARRETE N° 2023-01118**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille d'argent de 2<sup>ème</sup> classe pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Lieutenant Cyril LACROUTS**, né le 9 février 1979, affecté au sein de la 9<sup>ème</sup> compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

**Laurent NUÑEZ**